

Chers Couviras,

information

**CORONAVIRUS
COVID-19**

Avec l'apparition de la pandémie du coronavirus, nous traversons depuis plusieurs semaines une situation inédite et incommensurable.

Cette brusque crise sanitaire d'ampleur mondiale, accentuée depuis par une crise économique majeure, nous déconcerte et nous interroge.

Dans ce contexte si douloureux et si anxiogène, nous sommes invités à rester humbles et prudents, à redoubler nos efforts de solidarité envers les personnes les plus vulnérables et surtout à garder le moral et confiance en l'avenir.

Je souhaiterais en premier lieu remercier les habitants de notre commune qui ont dû s'adapter dans leur quotidien afin de respecter toutes les consignes exigées.

Le confinement imposé dans tout le pays depuis la mi-mars, les gestes barrières, etc... ont limité l'impact du covid19 sur la population et permis de sauver des vies.

Je souhaiterais également avoir une pensée particulière pour nos concitoyens qui ont contracté ce virus et qui ont éprouvé des moments difficiles face à la maladie. Nous leurs souhaitons un très bon rétablissement.

À ce titre, je voudrais exprimer toute notre gratitude et nos encouragements à l'égard du personnel de santé, soignants, infirmières, médecins, etc... qui tous les jours bravent le danger pour soigner et accompagner les malades, qui donnent de leur temps et qui font preuve d'un courage exemplaire.

Merci aux villageois(es) qui ont pris l'initiative de leur rendre hommage chaque jour avec cette musique qui s'entend d'un bout à l'autre du village à 20 heures et que chacun d'entre nous peut partager.

Le déconfinement annoncé par le Président de la République le 11 mai prochain pose encore son lot d'interrogations et d'inquiétudes.

Ce déconfinement sera sans aucun doute progressif avec un prolongement des gestes barrières et le maintien de l'interdiction de rassemblements ou de manifestations.

Concernant la réouverture de l'école le 11 mai, à ce jour, nous ne disposons pas d'informations particulières pour l'organisation de cette reprise.

Pour autant, nous avons déjà pris contact avec les enseignants afin d'échanger sur les besoins et les moyens qui pourraient être mis en œuvre par nos deux communes pour permettre et faciliter le retour à l'école.

Dans ce contexte particulier, la municipalité et le secrétariat de Mairie restent mobilisés et disponibles pour gérer les dossiers communaux, pour répondre à vos sollicitations et pour vous accompagner dans l'urgence de vos demandes.

Bien à vous,

Le Maire,
Éric LIEGEON

FOURNITURE DE MASQUES ET VISIÈRES

La municipalité a décidé d'acquérir des masques alternatifs dans le cadre d'un achat groupé via la Préfecture. Cette commande devrait être livrée au moment du déconfinement.

Ces **masques seront distribués** gratuitement à la population, vous serez informés sur les modalités de cette distribution.

La commune mettra également au service de ses administrés **des visières de protection**, ce matériel étant plus rapidement disponible, nous invitons les personnes intéressées par ces visières à **s'inscrire à la Mairie** par téléphone (n'hésitez pas à laisser un message avec vos nom et coordonnées) ou par mail

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En raison des circonstances actuelles, la cérémonie du 8 mai est annulée.

Toutefois, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts à 11h30 par le Maire et M. Jean Cattet, représentant les anciens combattants.



CENTRE D'ACCUEIL—SALLE DES ASSOCIATIONS

Les locaux de ces deux structures resteront fermés selon les directives préfectorales actuelles et ce, jusqu'à nouvel ordre.

REPAS DE LA FÊTE DES MÈRES

Le traditionnel repas de la Fête des Mères prévu le 7 juin prochain ne pourra être organisé cette année.

RANDONNÉE DES FRUITIÈRES

La Randonnée des Fruitières qui devait se dérouler à Bouverans le 17 mai est également annulée mais reportée en 2021.



SECRÉTARIAT DE MAIRIE

L'ouverture au public du secrétariat de Mairie devrait être rétablie à la date du déconfinement, à savoir le lundi 11 mai prochain.

En attendant, la continuité de service est assurée. Vous pouvez joindre le secrétariat de Mairie par téléphone ou par mail.

RAPPEL DES HORAIRES—TONTE DES PELOUSES

A ce jour, la commune n'a pas pris de disposition par arrêté municipal concernant la réglementation des horaires de tonte des pelouses.

Afin d'éviter les nuisances sonores du voisinage, il est donc fortement conseillé de respecter les horaires légaux suivants, règlementés par un arrêté préfectoral :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanche et jour férié de 10h à 12h

